

IMPUTATION BUDGETAIRE

Chapitre 23 / Article 2315

(100 000,00 euros)

RAPPORT.N° 04/3.44
au Conseil Municipal

OBJET

REFECTION DE LA RUE JACOB

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT

Afin d'améliorer le confort d'usage de ses voies, la Commune envisage de procéder à la réfection de la Rue Jacob entre la Rue du Bois-de-Nèfles et la Rue Monthyon.

Les interventions prévues vont être principalement les suivantes :

- réfection du corps de chaussée,
- réfection des trottoirs.

Le montant global des travaux est estimé à 100 000,00 euros TTC. La dépense correspondante sera imputée au Budget principal sous les Chapitre 23 et Article 2315.

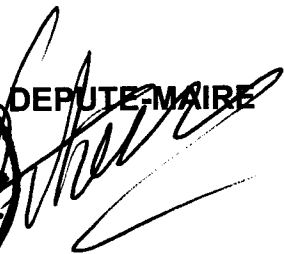

L'opération étant éligible au Contrat d'Aide aux Communes, le plan de financement s'établit comme suit :

• 15 %		Commune	14 124,89 euros HT,
• 85 %	(CAC)	Département	78 341,01 euros HT.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver l'avant-projet de réfection de la Rue Jacob, ainsi que le plan de financement y afférent ;
- de m'autoriser à solliciter la subvention attendue du Département.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



René-Paul VICTORIA
LE MAIRE • RÉUNION

**DELIBERATION N° 04/3-44
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 18 juin 2003**

OBJET

REFECTION DE LA RUE JACOB

**APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT
AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1992 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2315 ;

Sur le RAPPORT N° 04/3-44 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'avant-projet de réfection de la Rue Jacob, pour un montant de travaux estimé à 100 000,00 euros TTC.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement de l'opération, comme suit :

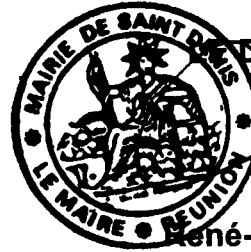
- | | | | |
|--------|-------|-------------|---------------------|
| • 15 % | | Commune | 14 124,89 euros HT, |
| • 85 % | (CAC) | Département | 78 341,01 euros HT. |

DELIBERATION N° 04/3-44

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention attendue du Département, au titre du Contrat d'Aide aux Communes.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **25 JUN 2004**



DEPUTE-MAIRE
[Handwritten signature]
René-Paul VICTORIA